Wattrelos
Une Ville
au cœur qui bat

2555

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

D.G.A.
Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion du stationnement de la Camionnette Let's Work

ARRETE

Article 1er - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le mercredi 1er octobre 2025 de 8 heures à 11 heures, sur l'esplanade Alain Faugaret sur la moitié du parking, côté habitation.

Article 2 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 4 - MM. le Président de Métropole Européene de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 04 septembre 2025

Henri GADAUT